

façon, il serait aisé de prévenir les détournements qui ont eu lieu en certains endroits.

Enfin, il ne manque à notre statistique judiciaire qu'une organisation spéciale pour la compiler et la publier, ce qui exigerait fort peu de travail.

STATISTIQUES CRIMINELLES

Dans tous les pays, la statistique criminelle est l'objet d'une étude spéciale, d'une attention toute particulière. Pour nous servir d'une expression bien connue, la statistique criminelle est le diapason des mœurs, et c'est surtout à ce point de vue qu'en Europe on en fait le sujet d'études spéciales. Dans notre bonne province de Québec, cette statistique prend surtout son utilité dans la partie matérielle, pratique, c'est-à-dire dans le contrôle que la chambre doit avoir sur l'emploi des deniers publics. On sait bien que l'administration de la justice criminelle, *in globo*, nous coûte tant de milliers de piastres par année ; mais il n'est rien, dans les documents soumis au public, qui montre à ce dernier combien de personnes ont été détenues en prison, combien de temps elles y sont restées, ce que leur travail a rapporté, etc. Tous ces détails seraient fort intéressants pour le public et très-instructifs pour le gouvernement et les députés, qui n'ont aucun renseignement sur ce point. Un rapport bien condensé, mais complet, permettrait de comparer l'administration des différentes prisons et signalerait les réformes à opérer. Ces considérations, jointes à celles qu'on pourrait faire sur la partie morale de la criminalité, montrent clairement l'importance des statistiques criminelles, et la nécessité d'en confier la compilation et la publication à un officier spécial.